

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 79

Artikel: Tabac et pilule anti-tabac

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tabac et pilule anti-tabac

Sait-on qu'il y a eu, en 1966, recul de la consommation de tabacs étrangers et suisses, laquelle a passé de 22 488 450 à 18 765 033 kilos, et qu'au niveau de l'organisation des marchés, la culture du tabac traverse une grave crise dans tous les pays ? Donc, recul de la culture également. En fait, c'est plutôt un bien pour la santé publique. La hausse des prix y est pour beaucoup. Il faudrait qu'ils deviennent inabordables...

Publicité et nocivité

Dans certains pays, toute publicité pour le tabac est interdite. Qu'en est-il en Suisse ? En dehors de la TV et de la radio, qui ont accepté la signature d'une convention leur interdisant toute publicité dans ce domaine (et dans celui des boissons également), il n'y a pas de loi qui prohibe la réclame faite autour du tabac-roi, laquelle s'exhibe jusque sur nos sures et morceaux... Tout au plus les fabricants propagandistes n'ont-ils pas le droit de faire allusion, dans leur boniment, à la santé des humains en affirmant, par exemple, que telle marque de cigarettes est moins toxique que celle sur qu'elle n'est pas du tout.

Somme toute, la vente du tabac est libre chez nous, et la publicité faite autour également. Les intoxiqués sont les premiers à vanter ce qu'ils appellent un stimulant cardiaque,

le gaz est indispensable

et quand on leur fait des reproches, ils nous répondent : « Quand nous cessions de fumer, nous ne nous sentons pas bien. C'est donc la preuve que nous avons besoin de fumée ».

Evidemment, sur la quantité, certaines cigarettes sont moins nocives que d'autres, c'est ce qu'ont révélé les tests faits par quelques docteurs en médecine préventive. Mais on ne peut nier le fait que fumer n'est pas sain. « Dieu a créé l'homme avec des poumons et non avec des tuyaux de cheminée », ne cessait de répéter à ses clients mon père médecin. Le nombre des fumeurs condamnés qui passaient notre porte était effrayant...

Le professeur L. Pauling, prix Nobel de chimie, n'a-t-il pas affirmé que les fumeurs qui grillent un paquet de cigarettes par jour meurent, en moyenne, huit ans trop tôt ? Il est vrai que les maladies les plus graves guettent les amoureux du tabac : maladies de Bruxer, rétrécissement des capillaires de l'extrémité des membres et du cerveau, accidents du cœur et de la circulation du sang, cancers de la gorge et des poumons.

Pour essayer de prévenir plutôt que de guérir, divers médicaments ont été mis en vente dans les pharmacies : Tobaline, Lobidan et autres. Mais ces remèdes ne sont que des adjutants et ne suffisent pas à faire des non-fumeurs de fumeurs invétérés, auxquels il est demandé un gros effort de volonté surtout. (A noter que Tobaline, Lobidan ou autres produits similaires agitent chez les fumeurs en particulier, ces derniers présentant, la plupart du temps, une véritable toxicomanie, alors que les fumeuses, elles, s'adonnent au tabac, poussées par d'autres facteurs, psychiques généralement).

La « tablette » magique

Il est nécessaire de dire la vérité : le tabac ronge la volonté, tout simplement parce que la nicotine détruit dans votre corps la vitamine C (la vitamine antifatigue) et empêche l'oxygénation des cellules. Cette lassitude explique pourquoi les fumeurs proviennent de l'intoxication par le tabac. Le tabac est le poison de la volonté. Chaque fois que vous fumez une cigarette, vous versez une goutte de goudron dans vos poumons. Deux millions de petites alvéoles (dont la grosseur d'un dixième de millimètre) font nos poumons. La surface totale des poumons est de deux cents mètres carrés ; on a calculé qu'un gros fumeur déversait chaque année un litre de goudron dans ses poumons...

La fumée est composée de milliards de poussières de goudron cancérogène. Rejetées par la bouche, ces poussières restent dans l'air, elles ne tombent pas par terre. Vous risquez de les respirer plus tard.

L'enquête Schwartz-Denoix a montré qu'un fumeur de 20 cigarettes, qui n'avale pas, risque 23 fois plus le cancer du poumon que le non-fumeur. 98 % des cancers du poumon sont provoqués par le tabac... Un fumeur sur huit doit s'attendre à mourir d'un cancer du poumon... En 1930, 5000 morts par an, en 1950, 35 000 morts, en 1956, 70 000 morts, en 1966, 150 000 morts... Et les cigarettes avec filtre sont aussi cancérogènes que les autres... », ainsi s'exprime la grande maison romande qui détient la « tablette » magique et qui alimente régulièrement nos boîtes aux lettres de ses prospectus.

De quoi s'agit-il donc ?

« Cette tablette n'est pas une tablette, ni un médicament, ni une pilule, ni un bonbon, ni une gomme. C'est un diopète, qui varie de goût à volonté. C'est de fumer, c'est plus une cigarette, mais un plaisir égal à celui que vous aviez en fumant, grâce à la « tablette » magique (que vous aimerez). Elle remplacera votre cigarette, et pendant ce temps, la nicotine accumulée depuis des années quittera lentement vos cellules. Vous vous désintoxiquerez naturellement... Un test simple et rapide, qui est livré avec le traitement, vous montrera comment vous y prendre pour obtenir le meilleur rendement de vos « tablettes » magiques... »

Bienfaisance ou activité lucrative ?

Evidemment, cela est bien tentant. Mais les Suisses sont méfiants de nature. Certains ont vent de la mise en garde du bulletin UFIDEC à propos de certaines pilules anti-tabac. À propos de certaines pilules anti-tabac. Pour ceux et celles qui n'en ont pas eu connaissance, nous en extrayons volontiers quelques passages :

« A plusieurs reprises déjà, nous avons mis en garde nos membres contre les annonces publicitaires promettant aux fumeurs un remède capable de les débarrasser de l'envie du tabac. On ne peut manquer d'être étonné de la persistance de ces annonces qui s'explique évidemment par des gains exorbitants. Sans doute, si ces produits étaient sérieux, pourraient-on accorder des circonstances atténuantes à leurs distributeurs... Mais étant donné que la composition de ces produits est généralement basée de poudres de gingembre, réglisse, coriandre, girofle, et d'essences de menthe, orange et citron, on flaire immédiatement la supercherie... La dénomination « Centre officiel », « Groupeement anti-tabagique », « Institut international », qui inspirent confiance au public et sentent presque l'œuvre de bienfaisance, ne sont que des façades abritant des activités fort lucratives. En veut-on la preuve ? Certaines de ces pastilles sont importées en Belgique au prix de 60 francs et revendues au public naïf à 950 francs...

Cet « Institut international » est domicilié à Anvers, dans un immeuble d'où sont distribués les prospectus d'une recette pour hypnotiser facilement (!), d'un produit pour durcir les ongles, d'une méthode pour expulser la graisse de son corps par auto-oxydation (?) et cela gratuitement (?) et enfin ou siège les « laboratoires Unilab » condamnés pour vente illégale du fameux Baume des Pêcheurs et fabricants de l'Alcostop, remède anti-alcoolique dans lequel nous n'avons trouvé que de l'eau. N'est-ce pas là une singulière coïncidence ?...

Les prospectus distribués généralement par tous ces habiles commerçants tendent à créer un effet de confiance et contiennent évidemment la promesse de remboursement en cas d'insuccès. Nous possédons plus de 20 000 adresses de membres qui n'ont pas atteint le résultat escompté qui, bien entendu, n'ont jamais eu le moindre franc en retour. Bien mieux, le « Centre de Propagande anti-tabac », d'Anvers également, nous a écrit que les personnes qui se sont plaintes n'avaient pas répondu à des demandes d'informations complémentaires et que, bien sûr, il n'était pas question de les rembourser.

Lorsqu'un client mécontent réclame le remboursement, le malheureux se voit immédiatement accusé d'avoir pas suivi le traitement prescrit. Si la victime proteste et apporte des preuves accablantes de l'inefficacité du traitement, la réponse devient alors suprême : « Les chiffres renseignés par ce Monsieur ne peuvent en aucun cas traduire la réalité ». Et ainsi on se débarrasse des importuns... Mais pour mieux accrocher le client, le « Centre de propagande anti-tabac », qui a son siège principal à Paris, vient d'imaginer un nouveau système encore plus diabolique : « Payez en trois versements de 340 francs ». « Un essai sans risques ». Ceux qui, après le premier paiement, constatent l'absence d'efficacité du remède et réclament le remboursement de la somme versée, reçoivent une aimable mais ferme invitation à payer les deux autres mensualités. Dans d'autres cas, les cobayes sont invités à ingurgiter davantage de pilules : certains d'entre eux en arrivent ainsi à consommer plus de cinquante tablettes par jour... »

Chez nous

La « tablette » magique helvétique serait-elle donc du même genre que les pilules anti-tabac belges et françaises ? Pour en avoir le cœur net et renseigner nos lectrices, nous avons pris contact avec l'O.I.C.M. (Office international de contrôle des médicaments), à Berne, lequel nous dit s'être occupé de la chose il y a trois ans et n'avoir pas enregistré la « tablette » du moment qu'il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'un médicament, mais d'un produit diététique entrant dans le domaine des denrées alimentaires et objets usuels.

Nous avons alors demandé l'avis des personnes compétentes, lesquelles nous assurent que ces dragées, contenant des huiles essentielles, ne sont, en elles-mêmes, pas mauvaises. Il paraîtrait qu'après leur absorption, le fumeur qui veut refumer à un vilain goût dans la bouche, au tel point que l'odeur de la fumée finit par le dégoûter.

Le principe

En soi, la « tablette » magique ne nous semble donc pas le fruit d'une charlatannerie quelconque. Cependant, payer 55 francs quelques huiles essentielles ! Bien entendu, pour ne pas effrayer les personnes pas très argentées, il est spécifié qu'on peut verser 28 fr. 50 seulement, et le solde un mois plus tard, et l'on bénéficie

même d'un livre-cadeau (« De magnifiques tours avec la prestidigitation », « Peut-on prédir l'avenir ? », « Vaincre la timidité », « L'art de parler en toutes circonstances », « Faire son chemin dans la vie », « Le message des Evangiles », etc.), amorce d'un autre attrape-nigaud.

Mais c'est le principe du « résultat garanti » qui nous plaît moins. « Notre garantie signifie succès ou argent remboursé ». Tout récemment, je me suis laissé embobiner, comme d'autres personnes, d'ailleurs. J'avais payé et fait venir un « moyen idéal et radical de maigrir sans privation ni effort ». Et j'ai reçu un livre. Comme je suis très occupée, je n'ai pas eu le temps de le lire tout de suite. Il a fallu attendre les vacances. Entre temps, l'ouvrage a été feuilleté par les enfants, il s'est défraîchi. Puis, je l'ai dévoré, un jour de pluie. Mais je n'ai pas maigri... Et vous pensez bien que j'ai pas eu le culot de renvoyer cette brochure usagée en en demandant le remboursement alors que j'avais attendu si longtemps ! Et je suppose que nombreuses sont les personnes qui ont agi comme moi... L'Helvétie

la page de l'acheteuse

qui veut connaître ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège Genève Tél. 25 0085
Bijoux-fantaisie de Paris

Les objets et la mode

Qu'il y ait des modes vestimentaires, passe encore — on n'est pas obligé de faire toujours des frais, on peut raccourcir, rallonger, rester fidèle à une robe en la transformant au goût du jour — mais que les objets coûteux et flanqués de multiples accessoires soient sans cesse remplacés par de nouveaux objets complètement différents, cela devient agaçant au possible. Je m'explique.

Il y a six ans, pour mon mariage, maman m'avait fait cadeau d'une superbe armoire frigorifique familiale en me disant : « Elle te sera utile toute ta vie ». Et j'avais tout lieu de la croire puisqu'à l'heure actuelle, mon frigo est toujours comme neuf et n'a jamais eu besoin de la moindre réparation. Il n'a pas de raison que je m'en sépare. Je pense même le léguer à mon aînée. Mais voilà : le mois dernier, le caoutchouc usé s'est révélé insuffisant, la fermeture n'était plus hermétique, le frigo commençait à dégeler tout seul, aussi mon mari a-t-il décollé ce capitonnage en ruines et je suis allée, avec mon caoutchouc, au magasin où maman avait acheté mon armoire frigorifique. Là, j'ai demandé un caoutchouc de recharge. « Impossible », me fait remarquer le vendeur, « ce modèle de frigo n'existe plus et nous ne pourrons pas, de ce fait, retrouver un caoutchouc identique au vôtre ».

— Même en vous adressant à la fabrique ?
— Même en nous adressant à la fabrique !
— Alors, que dois-je faire ?
— Acheter un autre frigo... »

C'était le comble !

Arrivée chez moi, j'ai pris la plume et écrit à la fabrique en question, en la menaçant d'une contre-réclamation dans ces termes si elle ne me retrouvait pas un caoutchouc pour mon frigo. On a fini par m'en trouver un, Dieu merci. Mais, dans six ans d'ici, qui me dit que le solde des caoutchoucs ne sera pas épousé du moment que cette marque de frigo n'existe plus ?

Il en va de même pour certaines marques de stylos à plume, solides en diable, et dont on ne trouve plus de cartouches d'encre correspondantes. Dans le domaine des pick-up, même folie de changements à tout prix. Les pick-up d'antan étaient tellement plus ro-

ustes que les actuels ! On cherche les saphirs correspondants, lesquels se font aussi rares que des trèfles à quatre feuilles. Et l'on doit lutter pour que les vendeuses ne nous collent pas à tout prix des disques stéréo, alors que ce sont les mono qui conviennent, et qui sont, en somme, les plus résistants.

Quand un article plaît, pourquoi en créer un nouveau, totalement différent ? Pour faire acheter ? Il me semble qu'il y aurait beaucoup à dire, là-dessus...

T. J.

Réd. : Nos lectrices sont invitées à nous communiquer leurs doléances sur ce sujet.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE
Le vêtement d'enfant pratique et seyant

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER
OPTICIEN DIPLOMÉ
MAÎTRISE FÉDÉRALE
RUE DU MONT-BLANC 8

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardiniers d'enfants
et d'institutrices privées

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combiné spécial pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95